Image not found or type unknown

# Entreprise individuelle et liquidation judiciaire

Par **julie1984**, le **29/07/2011** à **09:38**

Bonjour,

Actuellement en stage pour une structure créancière d'une entreprise individuelle en liquidation judiciaire, le débiteur vient de nous faire savoir qu'une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte et que cette dernière risque d'aboutir à une clôture pour insuffisance d'actifs.Dès lors, deux questions se posent à nous:

1.Pouvons nous recouvrer notre créance sur le patrimoine personnel du débiteur avant la clôture du fait que nous ne n'ayons pas déclaré la créance au mandataire liquidateur?

2.Avons nous la possibilité de continuer à poursuivre sur le patrimoine personnel même après la clôture pour insuffisance d'actifs que l'on soit déclarés ou non?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés